

Arbu info



MAGAZINE D'INFORMATION
ARBUSIGNY
H A U T E - S A V O I E



Fév. 2023 • #41

Photos : Didier VUAGNOUX



Sommaire

Mairie :

Page 3 : Édito du Maire



Evènements :

Page 4 : Cérémonie des vœux
+ Marché de Noël

Page 5 : Commémoration du 5/12
+ commémoration du 11/11

Page 6 : Repas des Aînés + Clean up day

Page 7 : Nature + Maisons fleuries 2022

Page 8 : Rentrée scolaire 2023

+ Avis à la population + Incivilités

Page 9 : Location des salles + Textiles usagés

Comptes rendus :

Pages 10 & 11 : Compte rendu conseil

Page 12 : Etat civil 2022

Page 13 : Urbanisme 2022

Associations :

Pages 14 & 15 : Arbu color

Page 16 : Lou p'tiou golus

Page 17 : APE

Page 18 : Arbu'nature

Page 19 : Foyer rural

Divers :

Page 19 : Assistantes maternelles agréées

Page 20 : Salon des vins

Page 21 : Arve & Salève

Page 22 : Rez'up + Syr'usses
+ collecte de sang + CAUE

Page 23 : La maison du Salève

Page 24 : Pximity

Page 25 : Pole métropolitain
+ conciliateur de justice

Page 26 : ABC des règles de vie
+ déménagement

Page 27 : Chiens dangereux

Page 28 : Nos artisans/commerçants
+ nos associations

Page 29 : Page détente

Page 30 : Infos pratiques

Page 31 : Nos prochains évènements +
solutions des jeux + remerciements



Édito



Que cette nouvelle année vous apporte la santé, le bonheur, la réussite dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves.

Après une année compliquée : la pandémie, la guerre en Ukraine, l'inflation ...

Pour nous élus municipaux, la cérémonie des vœux a été un moment de rencontre et d'échange, l'occasion d'oublier pendant un laps de temps les soucis et les aléas de la vie. Bienvenus aux nouveaux habitants, bonne intégration dans une commune rurale dont les agriculteurs sont la force vive de la commune.

N'oublions pas les personnes démunies, seules, en maison, fragilisées, souffrantes, je leur souhaite mes vœux de réconfort et de courage.



Les travaux en cours :

La commune n'était pas demandeuse des travaux réalisés au carrefour de Vers La Chat, qui n'était plus éclairé depuis fin 2020. De nombreux courriers ont été fait, des mails, des rencontres sur le terrain et enfin janvier 2023, les candélabres sont à nouveau allumés. Les enfants pourront attendre les bus en sécurité tout en restant prudents !

Le projet de grande envergure et indispensable a commencé en janvier 2020 et aurait dû être terminé à l'automne 2021, vous l'avez reconnu, il

s'agit du groupe scolaire. A ce jour, le chantier est à un stade hors d'eau, hors d'air. Le cloisonnement est en cours, la plomberie a bien avancé, le chauffage au sol au rez haut ne serait tardé, l'ascenseur est installé, la pose des dalles dans la cour est prévue en mars. Si le deuxième planning avait été respecté, la réception aurait dû se faire fin 2022.

Pourquoi les délais n'ont pas été tenus ? Nous avons à faire à un architecte très pointilleux, autocentré sur son œuvre et très exigeant. En plus, il a la mission complète de la maîtrise d'œuvre, la DET (direction de l'exécution des travaux) et l'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination). Les entreprises interviennent que ponctuellement, elles n'obtiennent pas de visa de la maîtrise d'œuvre, ce qui bloque le fonctionnement fluide du chantier. Certaines entreprises menacent de quitter le chantier car elles se voient appliquer des pénalités non acceptables. Un morceau du toit n'est toujours pas couvert, le charpentier ne veut plus intervenir. Soyons optimiste, prévoyons l'ouverture pour septembre 2023, car nous avons une prévision d'un nombre croissant d'enfants.



Les travaux prévus pour cette année :

La délocalisation du bâtiment technique prévu sur le terrain communal près du chalet des Bornes n'a pas été validée par la commission des sites. Une proposition a été faite au conseil ; si elle n'est pas retenue, il faudra trouver un autre endroit.

Le changement de destination des bâtiments communaux ne se réalisera pas tant que le groupe scolaire ne sera pas terminé.

Un jeu multi-fonctions sera installé au printemps à côté du garage technique. Les enfants de 3 ans à 10 ans pourront en bénéficier.

L'entretien des chemins communaux se poursuit ainsi que des tronçons de routes communales.

Nouvelles consignes de tri 2023 : le tri devient plus facile. En ce début d'année, seuls restent le container vert pour le verre et le container jaune dans lequel vous pourrez déposer le papier, magazines, briques, cartonnettes, emballages

métalliques, plastiques, pots de yaourts, barquettes alimentaires, bouteilles, flacons, ...

Un nouveau point d'apport volontaire va être installé après la route de chez Grillet.

Nous avons reçu un courrier de la préfecture nous notifiant que notre commune est nouvellement soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) vu que notre territoire est exposé à un risque sismique de niveau 3 (zone de sismicité modérée) ou 4 (zone de sismicité moyenne), ainsi que le DICRIM (document d'informations sur les risques majeurs). La réalisation de ce PCS et DICRIM est en cours de réalisation par le cabinet Uguet et les élus depuis juin 2022.

Ces deux années de pandémie ont été marquées par des difficultés, mais aussi par la solidarité qui a pu naître de ces moments. L'important dans nos communes rurales est de conserver un lien fort entre nous, comme dans une famille. Dans notre société où l'individualisme se développe, nous devons essayer de travailler tous ensemble.

Chaque année est marquée par des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs ressentis personnellement ou collectivement. C'est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité. S'il fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterai à ce proverbe africain : « Seul on va plus vite, Ensemble on va plus loin ».

Merci aux présidentes et présidents d'associations pour le dynamisme que vous apportez sur la commune et aux bénévoles qui sans eux, rien ne pourrait se faire.

Merci à l'équipe enseignante qui a la lourde charge d'instruire nos enfants pour former les adultes de demain.

Merci aux artisans et commerçants, à toute la population qui font d'Arbusigny une commune dynamique.

Merci à l'équipe liturgique.

Prospérité, Réussite, Bonheur, les conseillers unissent leurs voix à la mienne pour vous souhaiter une Bonne Année 2023 à vous, à tous vos proches. Que les douze mois à venir soient synonyme de joie, de rire et de bonne santé.

Prenez soin de vous.

Votre maire, Régine REMILLON



Cérémonie des vœux

Bonjour 2023 !

La cérémonie des vœux s'est déroulée dans la salle des fêtes le samedi 7 janvier.

Après le discours de Madame le Maire pour un point sur la commune, Monsieur JAVOGUE, Président de la CCAS, a pris la parole ainsi que Monsieur RATSIMBA, Maire d'Étaux et Conseiller départemental, pour parler des projets du territoire.

Nous remercions les élus des communes voisines de leurs présences et les Arbusigniens.

Cette cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié et la galette des rois

Maryse MICHALAK

Photo : Martine IKPEFAN



Marché de Noël

du 14 décembre 2022

Arrivée du père Noël au marché et distribution de papillotes. Les petits et les grands enfants étaient tous très heureux de le voir. Pour les adultes, le vin chaud a réchauffé, une ambiance fort sympathique.

Le marché reprendra en mars. Le CCAS remercie toutes les personnes qui sont venues partager ce moment de convivialité ainsi que les commerçants qui font vivre ce marché.

Maryse MICHALAK

Photos : Maryse MICHALAK



Commémoration

5 décembre :

Le 5 décembre, a eu lieu la commémoration de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de Tunisie. Cette cérémonie est intercommunale. Cette année, elle s'est déroulée dans notre commune. Un vin d'honneur a été servi à l'issue de la cérémonie.



Commémoration

11 novembre :



Le 11 novembre s'est déroulé sous un beau soleil d'automne. Les arbusigniennes et arbusigniens sont venus nombreux rendre hommage aux soldats morts pour la France. Les écoliers ont lu des lettres de Poilus et ont chanté, sous la houlette de leurs professeurs, «la croisade des enfants» de Jacques Higelin et la Marseillaise. Un moment toujours émouvant. Nous remercions le corps enseignant et les enfants pour leurs participations. Nous nous sommes tous retrouvés pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Maryse MICHALAK

Photos Maryse MICHALAK



Repas des aînés

15 octobre 2022 :

C'est avec une joie partagée que les aînés, Mme le Maire et le CCAS se sont retrouvés ce samedi 15 octobre dernier. Un repas copieux qui a régalé les papilles de chacun, préparé par Bernard et Alex, les traiteurs. L'après-midi, les convives ont pu écouter et danser grâce à l'accordéon de Mr HUDRY qui a animé cette journée.

Madame Lorette LAVERRIERE et Monsieur Joseph BOVAGNE, doyenne et doyen présents ce jour-là, sont repartis avec des présents (voir photo) offert par le CCAS.

Nous remercions toutes les personnes de leurs aides pour préparer cette belle journée

Maryse MICHALAK

Photos : Maryse MICHALAK



Clean up day

17 septembre 2022 :

Le 17 septembre dernier, ce fut une belle journée de bénévolat pour la nature où les habitants ont participé au nettoyage de leur environnement avec l'aide de Chenapan, le cheval de Mérens, attelé à un chariot datant des années 1930 et Talisman, un cheval de trait comtois, qui a divertis les jeunes à midi mais aussi les adultes lors d'une petite balade en calèche. Les enfants garderont un souvenir sympathique et convivial de ce moment de prise de conscience qui nous rappelle que la quantité de déchets est à réduire sur notre planète, 390 kg par habitant en France en moyenne... Heureusement qu'on ne les garde pas dans notre maison...

Une benne bien remplie et une commune plus agréable grâce à la participation d'un petit nombre de motivés. Un grand merci à tous les participants et à la municipalité pour le casse-croute.

Mickaël TISSOT

Photos : Mickaël TISSOT



Nature

Lutte contre la Renouée du Japon et autres plantes invasives

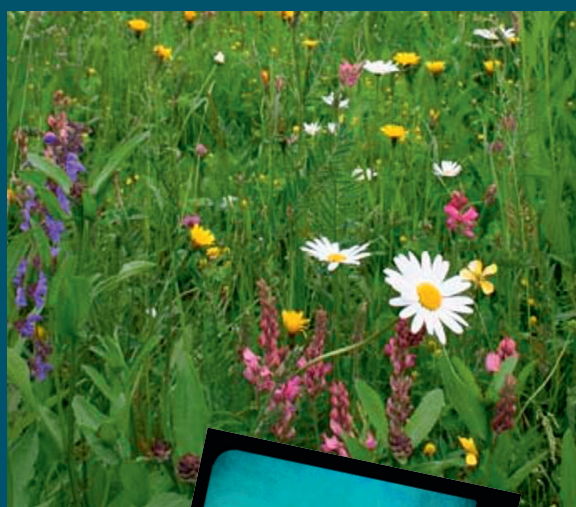
Les plantes exotiques envahissantes sont une des causes de l'érosion de la biodiversité.

Nous connaissons plus d'une dizaine de ces végétaux exotiques envahissants dans notre département. La Renouée du Japon et le Solidage géant sont deux plantes invasives très présentes sur les terrains communaux proches du chalet des Bornes. Nous avons donc entrepris une lutte avec plus de 5 fauchages en 2022 et la pose d'une bâche spéciale cet hiver. La suite des travaux consistera à arracher régulièrement les probables repousses et poser un panneau de sensibilisation pour expliquer la démarche entreprise.



Prairie fleurie :

Juste derrière cette zone bâchée on espère pouvoir observer au mois de juillet 2023 de nombreuses fleurs et insectes sauvages qui butineront dans la prairie fleurie. Cette dernière avait été semée en automne 2021, elle a fleuri une première fois en 2022 mais on espère sa pleine floraison pour cet été 2023).



Installation de nichoirs :



Dans l'idée de pouvoir s'émerveiller davantage des beautés de notre environnement rural et naturel, nous sommes en réflexion pour installer quelques nichoirs sur les bâtiments communaux afin d'offrir quelques refuges à la faune, toujours agréable à regarder. Ces lieux de nicher nous donnerons plein d'espoir.

Mickaël TISSOT



Maisons fleuries 2022

L'élection des maisons fleuries de l'année 2022 n'a pas eu lieu. Le manque d'eau et les interdictions préfectorales ont contribué à cette annulation. Nous espérons pouvoir élire les lauréats de l'édition 2023 pour le fleurissement des maisons, jardins, ...

	VERVOUX Céline Directrice de l'école d'ARBUSIGNY 04 50 94 56 82 ce.0740819n@ac-grenoble	
<h2 style="color: red;">INFORMATION RENTREE 2023</h2>		

Les **nouvelles inscriptions** pour la rentrée 2023 se feront à l'école élémentaire, auprès de Mme VERVOUX, directrice :

- Les **jeudis 9, 16, 23, 30 mars sur rendez-vous.**

Pour prendre rendez-vous, merci d'écrire un mail à l'adresse suivante : ce.0740819n@ac-grenoble.fr

Attention : **Auparavant**, il est nécessaire de se présenter en mairie, muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant, pour faire la pré-inscription.

Secrétariat de mairie ouvert au public :

MARDI : 9h-12h et 14h-18h /MERCREDI : 8h30-11h30/ JEUDI : 9h-12h et 14h-18h

Le 1er samedi de chaque mois : 9h-12h



Si vous avez 65 ans et plus, que vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale de la commune et que vous n'avez pas reçu d'invitation au repas des aînés d'octobre dernier, merci de vous faire connaître en mairie.

Chaque année, la commune recrute des étudiants pendant les mois de juillet et août afin de gérer le surcroît d'activité du service technique dû aux travaux estivaux.



Nous demandons à toutes les personnes intéressées de nous faire parvenir votre lettre de candidature **AVANT LE 30 AVRIL 2023**.
Nous vous remercions.

Mme le Maire



Incivilités

Détérioration du local de la fibre.

Changer sa literie, c'est bien...
La déposer en déchèterie,
c'est mieux !



Location de salles

La commune dispose de 2 salles que vous pouvez louer lors d'un évènement familial, professionnel...

Après avoir demandé les disponibilités en mairie, un dossier de réservation vous sera remis. Ce dernier sera à compléter et à rendre accompagné des pièces demandées (3 mois avant la date souhaitée pour la salle des fêtes). L'organisateur est tenu de prendre toutes les dispositions pour que les bruits engendrés ne soient pas une gêne pour le voisinage.



LE CHALET DES BORNES situé 462 route du Plateau des Bornes :

Il peut accueillir au maximum 45 personnes debout ou 25 personnes avec tables et chaises.

Tarif de location :

Particulier de la commune :

120 € du 01/04 au 30/09 et 150 € du 01/10 au 31/03

Particulier hors commune :

220 € du 01/04 au 30/09 et 250 € du 01/10 au 31/03

Une caution de 400 € est demandée.

LA SALLE DES FETES

située 61 impasse de la salle :

Il est possible de louer la cuisine en sus.

Tarif de location de la salle :

Particulier de la commune :

• Vin d'honneur : 280 € du 01/04/ au 30/09 et 330 € du 01/10 au 31/03

• Mariage / soirée sans profit : 330 € du 01/04 au 30/09 et 380 € du 01/10 au 31/03

• Associations communales : gratuit

Une caution de 1300 € est demandée.

Particulier hors commune :

La présence d'un garant habitant Arbusigny est obligatoire.

• Vin d'honneur : 330 € du 01/04 au 30/09 et 380 € du 01/10 au 31/03

• Mariage / Soirée sans profit : 1000 € du 01/04 au 30/09 et 1100 € du 01/10 au 31/03

• Associations extérieures : 500 € du 01/04 au 30/09 et 600 € du 01/10 au 31/03

Une caution de 2000 € est demandée pour la période du 01/04 au 30/09 et de 2050 € du 01/10 au 31/03

Tarif de location de la cuisine :

Particulier de la commune et hors commune : 100 € et une caution de 200 €

Collecte de textiles usagés et autres

Nous vous rappelons qu'un conteneur est situé au **462 route du Plateau des Bornes**. Vous pouvez y déposer à l'intérieur, conditionné en sacs fermés :

- **Vêtements**
- **Linge de maison**
- **Peluches**
- **Maroquinerie**
- **Chaussures** (attachées par paire)



La collecte est assurée par la société Tri Vallées qui est une entreprise de l'économie sociale et solidaire basée à Albertville et le contenu sera envoyé dans le centre de tri Textile Alpes TLC implanté à Ugine. Les textiles collectés et triés seront valorisés selon 4 filières :

- **Friperies**
- **Réutilisation**
- **Essuyage** (transformation en chiffons pour l'industrie)
- **Effilochage** (réutilisation des fibres).



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2022

Présents : M^{mes} & M^{rs}. : Régine REMILLON, Esther VACHOUX, Marie BAUD, Jacky DURET, Maryse MICHALAK, Ludovic TROTTET, Sylvia DUSONCHET, Laurent FORT, Mickaël TISSOT, Etienne MERLIER, Cinthya MIQUET-SAGE.

Absents excusés : M^r. Frédérick AESCHLIMANN, M^{me} Sandrine REY (pouvoir à Mme Remillon), M^{me} Alexandra DUPANLOUP.

Absente : M^{me} Marylène DAIGUEMORTE.

Public : 0

- M^{me} Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communal de la CCA&S a approuvé à l'unanimité, le 6 juillet dernier, les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Arve & Salève, après en avoir pris connaissance le conseil municipal approuve ces statuts modifiés tels que présentés et joints à la délibération n° 2022/20.
- Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 Juin 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- Sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal décide de créer trois emplois non permanents pour surcroît temporaire d'activité à temps non complet :
 - Du 01/09/2022 au 18/09/2022 : ATSEM adjointe (26/35^{ème}) pour classe maternelle « Petite Section »
 - Du 01/09/2022 au 07/07/2023 : Adjointe Technique (8/35^{ème}) ménage bâtiments scolaires
 - Du 02/08/2022 au 31/08/2023 : Adjoint Technique (7/35^{ème}) aide au service technique.
- Suite au point n° 6 du conseil municipal du 29/04/2021 et au vu de l'état des lieux de la Route de Chez Le Cordier et à la procédure d'alignement individuel au droit des parcelles cadastrées n° 61 & 63 Section B, par délibération, à l'unanimité, le conseil accepte d'acquérir la superficie de 638m² (1€/m²) avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire.
- Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Prestations/avis Eaux pluviales : 480.92€ ttc (Ste Nicot) - Fauchage accotements routiers 1er passage : 5 972.40€ ttc (E. Vachoux) - Abattage & évacuation bois « Vernay-Dessous » : 3 000€ ttc (Loïc Vachoux) - Matières du Salève : 533.06€ ttc (Ste Descombes) - Vérification désenfumage salle des fêtes : 773.13€ ttc (Bureau Véritas) - location minipelle pour divers travaux de voirie : 2 043.36€ ttc (Ets. Chavanel) - Quote-part communal sur frais de fonctionnement et administratif de l'ADMR Les Tournelles : 997.58 €. - Echarpes « Conseil des jeunes » : 104.64€ ttc (Ste Sedi).
- Info. : le 30 Août Passage du tour « For Life » sur la commune avec autorisation point de ravitaillement sur parking du cimetière le 31 Août Repas de pré-rentrée scolaire entre élus - Corps enseignant - Personnel communal et Asso. « Lou P'titGoulous ». Formation « Plantes exotiques envahissantes le 20/9 à Cruseilles et le 22/9 à Frangy.
L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission scolaire concernant les travaux de construction du groupe scolaire - Commission Urba. - Syndicat Syr'Usses réunion du 6 Juillet à Groisy - CCAS Bilan moral du 14 Juillet).

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Mickaël TISSOT, Secrétaire de séance / Régine REMILLON, Maire



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022

Présents : Mmes & Mrs. : Régine REMILLON, Esther VACHOUX, Marie BAUD, Jacky DURET, Maryse MICHALAK, Frédérick AESCHLIMANN, Sandrine REY, Sylvia DUSONCHET, Laurent FORT, Etienne MERLIER, Cinthya MIQUET-SAGE.

Absent excusé : M^r. Mickaël TISSOT.

Absents : M^r. Ludovic TROTTET, M^{me} Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

- Le 13 Septembre 2022 M^{me} Le Maire a pris acte de la démission de M^{me} Marylène Daiguemorte, conseillère déléguée, pour raison professionnelle.
- Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Juillet 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- M^{me} Le Maire expose à l'assemblée que les travaux effectués dans les années 2000, concernant l'aménagement du carrefour des routes départementales n° 3 & n°6 au lieu-dit « Le Vernay-Dessous », ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communal et en l'absence d'actes, à ce jour qu'il y a lieu de procéder aux régularisations foncières c'est-à-dire que dans un 1^{er} temps, la commune doit acquérir une superficie de 125m² au département au prix de 65€/m² soit 8 125€ estimé par les Domaines. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune. Dans un 2^{ème} temps : échange de tènement communal avec les consorts Duret.
- Faisant suite à une demande d'acquisition d'une partie du chemin communal « Chez Vachoux » accédant à leur propriété, le conseil s'est prononcé défavorablement à la procédure de déclassement puis à sa vente (vote : 10 contre & 1 abstention). Concernant leur demande de remboursement de la facture du **géomètre de 2009 dont aucun écrit n'a été formulé dans ce sens à l'époque ; à ce jour il n'est pas question budgétairement de pouvoir procéder à ce remboursement** d'autant plus qu'il n'y pas de suite donnée à leur affaire par la municipalité actuelle.
- Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Prestations informatiques sur matériel scolaire : 2 400€ ttc (Assistance Informatique) - Nettoyage vitres bâtiments communaux : 498€ ttc (Jolivet & Roch) - Alpes batteries : 161.86€ ttc Vaisselle pour cantine : 316.94€ ttc (Ecotel) - Produits d'entretien Prowin : 278.50€ ttc Réparation auto : 316.20€ ttc (garage VT Auto) - Réparation tractopelle : 133.08€ ttc (Ets.Poncet) - Arbu info n° 40 - 600 exemplaires : 4 774€ ttc (Imprimerie Offset service) - Contrat/Nettoyage hotte cuisine salle des fêtes : 552€ ttc (Hot Clean) - Modification P.LU. / OAP n° 2 au Chef-Lieu : 2 850 € ttc (Mr. Devouassoux) - réalisation d'une étude pour la modulation de la Taxe d'aménagement : 5 700€ ttc (M^r. Devouassoux)- Travaux de voirie réfection chaussées : « Impasse des Chauffettes » : 29 427€ ttc & « Route de Vers le Parc/ Perravex » : 67 976€ ttc (Entreprise Colas).
*Pour info. : Coût de fonctionnement du circuit scolaire pour l'école primaire : 15 220 €ht. (dépense à la charge de Proximité).
Projet de convention pour installation de 2 containers semi-enterrés « Route de Chez Grillet».*
- L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission Urba. - S.I.V.U. - S.R.B. - Point sur le marché hebdomadaire)

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cinthya MIQUET-SAGE, Secrétaire de séance
Régine REMILLON, Maire



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022

Présents : M^{mes} & M^{rs} : Régine REMILLON, Marie BAUD, Jacky DURET, Maryse MICHALAK, Ludovic TROTTEY, Sandrine REY, Sylvia DUSONCHET, Laurent FORT, Etienne MERLIER.

Absents excusés : M^{rs} Esther VACHOUX, Frédérick AESCHLIMANN (pouvoir à M^r. Merlier), M^{mes} Alexandra DUPANLOUP, Cinthya MIQUET-SAGE (pouvoir à M^{me} Remillon).

Absent : M^r Mickaël TISSOT

Public : 01

- Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 Septembre 2022, certains membres du conseil ont souhaité rediscuter le point concernant le devis pour la réalisation d'une étude pour la modulation de la taxe d'aménagement de 5 700€ ttc (M^r. Devouassoux), suite au débat, M^{me} Le Maire fait voter à mains-levées ; Résultat : Pour : 05 – Contre : 05 – Abstention : 01.
- M^{me} Le Maire expose à l'assemblée que la Taxe d'Aménagement (TA) est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiment ou d'installation nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le partage de la TA au sein du bloc communautaire, jusqu'alors facultatif, devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la Loi de Finance pour 2022. Cet article indique en effet que si la TA est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de cette TA à l'EPCI est obligatoire. La commune doit s'engager par convention à verser à la Communauté de Communes Arve & Salève une part du produit de la TA, soit 1%, perçue à compter du 1^{er} Janvier 2022. Après avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à mains-levées : Pour : 04 – Contre : 06 – Abstention : 01. Selon la majorité le conseil n'approuve pas le principe de reversement d'une part de la TA perçue par la commune **à la CCA&S**.
- M^{me} Le Maire expose à l'assemblée que par convention du 17 Août 2017, la collectivité avait opté pour la transmission par voie dématérialisée des actes au contrôle de légalité via un dispositif de télétransmission homologué (S2low). Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la commune peut recevoir les demandes d'Urbanisme par voie **électronique**. Considérant qu'il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la prise en compte de la télétransmission de ces autorisations d'urbanisme. Après avoir délibéré et voté : Pour : 10 – Contre : 00 – Abstention : 01, le conseil autorise M^{me} Le Maire à signer cette nouvelle convention .
- Par arrêté municipal : M^r Ludovic TROTTEY, conseiller municipal, est désigné Correspondant incendie et secours pour la commune selon l'article 13 du 25/11/2021 de la Loi dite Matras.
- Le conseil accepte le devis suivant : Installation de jeux « Le Papillon structure 2 toboggans pour enfants de 2-10ans » avec prestation de terrassement de la plateforme : 20 285€ HT. (Altrad-Mefran Collectivités) et prend note des factures suivantes : 20 parapluies « Octobre Rose » : 207.60€ ttc (Benjee-import) – Achat Agrafes pour « bâcher » la Renouée du Japon vers le chalet des Bornes » : 275€ (Brigades vertes du Genevois) – Prestations vérification électrique (2 978€) et désenfumage (389€) des bâtiments (Bureau Véritas).
- Pour Info. : Permanence d'un conciliateur de justice Les Mardis après-midi à la CCA&S sur RDV uniquement – Le Rallye National des Bornes aura lieu les 16 & 17 Juin 2023 : avis favorable pour Arbusigny – Travaux de voirie par la CCA&S en 2023 : « Route du Car » de Vers Lachat à Champaton pour un montant de 60 000€ et en 2022 bouchage des nids de poule + fossé Route de Vorsy. – Projet d'implantation d'une antenne SFR « Chemin de l'Evy » sur terrain communal : Refusé par Le Conseil municipal. Dans le cadre du Plan de sobriété énergétique, le conseil décide que l'éclairage public sera interrompu jusqu'à 6 heures et que les illuminations de Noël seront installées pour la période du 15 décembre au 10 Janvier 2023.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Etienne MERLIER, Secrétaire de séance / Régine REMILLON, Maire



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2022

Présents : M^{mes} & M^{rs} : Régine REMILLON, Esther VACHOUX, Marie BAUD, Maryse MICHALAK, Frédérick AESCHLIMANN, Sylvia DUSONCHET, Laurent FORT, Mickaël TISSOT, Etienne MERLIER, Cinthya MIQUET-SAGE, Ludovic TROTTEY arrivé à 21h. n'a pas pris part aux votes des délibérations.

Absente excusée : M^{me} Sandrine REY (Pouvoir à M^{me} Remillon).

Absents : M^r Jacky DURET, M^{me} Alexandra DUPANLOUP

Public : 0

- Le 24 Novembre 2022 Mme Le Maire a pris acte du souhait de M^r Duret Jacky de démissionner de sa fonction de 3^{ème} Adjoint pour raison personnelle, tout en restant conseiller municipal et membre des commissions communales dont il fait partie.
- Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 Octobre 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
- M^{me} Le Maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 2022/23 du 28/10/2022 relative au refus du reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCA&S afin de se conformer à la Loi de Finances (LFI) pour 2022, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et par une nouvelle délibération approuve le principe de reversement d'une part de la TA perçue par les communes membres à la CCA&S et vote le taux de reversement de la part communale à la CCA&S à 1%
- Le Conseil approuve la convention de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion 74, le coût de la médiation est compris dans la cotisation additionnelle versée par la commune
- Le Conseil approuve la convention intégrée d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique.
- Le conseil accepte et prend note des devis et factures suivants : Prestations pour le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : 1704€ ttc (Covateam) – Remplacement du circulateur du plancher chauffant de la salle des fêtes : 3 063.52€ ttc (Ets. Montant) – Fleurissement pour fête de la Toussaint : 623.00€ (Ets. Gros).

L'assemblée écoute les élus qui ont participé à différentes réunions ou assemblées et font un point de situation sur les sujets traités (Commission Urba. – S.I.V.U. – Commission scolaire – Commission Plan Communal Sauvegarde – Réunion Plateau des Bornes)

Pour info. : AG Harmonie municipale de Reignier le 03/12/2022
Commémoration intercommunale de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie : à Arbusigny le 05/12/2022 à 11h. au monument aux morts
Soirée ciné-débat sur l'agriculture savoyarde face aux enjeux du changement climatique : Reignier le 09/12/2022 à 19h.
Le 14/12/2022 à 16h30 : marché hebdomadaire avec venue du Père Noël
Le samedi 7 janvier 2023 à 19h. salle des fêtes :
Vœux de la Municipalité

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 et Code des Communes Art. R121-9.

Cinthya MIQUET-SAGE, Secrétaire de séance
Régine REMILLON, Maire



Mariage :

BOËDA Rachel & BARBOSA Romain
le 20/08/2022
Chemin de la Magne

Naissance :

Cara PLET le 14/11/2021 - Route du Fresnay
Kayden PALUMBO HENRIQUES le 26/01/2022 - Route de Menthonnex
Achille CENSIER le 26/03/2022 - Impasse des Bruyères
Alma BOUCHAHANE le 03/04/2022 - Route de la Muraz
Charlye DRZEWECKI le 16/04/2022 - Chemin de chez Grillet
Léon REVENU le 24/07/2022 - Chemin de chez Janton
Stan BOVAGNE le 22 juillet 2022 - Chemin de vers la Queue
Oscar BOULANGER le 27/09/2022 - Chemin de chez Grillet



Décès :

Alexandre GOUDARD le 13/02/2022 - Route de Menthonnex
Lucette VACHOUX (née LAVERRIERE) le 18/04/2022
- Impasse de Champaton
Yvette DESTUELS (née VIDONNE) le 05/05/2022
- Chemin de chez Boget
Ennio FRABOSCHI le 03/06/2022 - Chemin du Sauthy
Jeanne VIDONNE (née VEYRAT DE LACHENAL) le 28/06/2022
- Route de Pers-Jussy
Roland EXCOFFIER le 29/07/2022 - Route de la Muraz
Denise BURDIN (née JANIN) le 18/09/2022
- Route de Pers-Jussy
René DUBOUCHET le 17/10/2022 - Route du Biollay
Paul VIDONNE le 17/10/2022 - Route de Pers-Jussy

Authorisations d'urbanisme 2022



PERMIS DE CONSTRUIRE :

GAEC LES CHAUFFETTES - Impasse des Chauffettes - Construction d'une nurserie pour veaux

GAEC LA FERME DU VILLAGE - Sur le Pralet - Extension d'un bâtiment agricole

LARPIN DANIEL - Route du Col du Parc - Construction d'une maison avec garage

BONHOMME PAUL/ MAKEDIKA JUSTINE - Impasse de la Salle - Rénovation et extension d'un bâtiment

MODIFICATIF DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

LEMONIER SAMUEL - Route de la Muraz - Suppression d'un abri voiture et modification des conditions d'accès

DELIEUTRAZ LAURENT - Route du Plateau des Bornes - Pose de portes sur abri

LARPIN DANIEL - Route du Col du Parc - Modification de façade

DAIGUEMORTE Nathalie - Chemin de la Tour - Modification des ouvertures et de changement de teinte

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Réhabilitation d'un bâtiment : Transfert de Mr PEGUET MATHIAS à SCI LE MARRONNIER

PERMIS D'AMÉNAGER :

RICE Immobilier - Impasse du Pré derrière - 5 lots à bâtir

DÉCLARATION PRÉALABLE :

BRAISAZ FRANCIS - Impasse du Pré Derrière - Création d'une véranda

DUCRET ALAIN - Route du Sappey - Construction d'un abri voiture

ARPENT'ALP - Route du Col du Parc - Division en vue de construire

VATTE AURELIE - Chemin de Marny Dessous - Rénovation des volets et construction d'un auvent

SOCHON THALIE - Impasse des Bruyères - Construction d'une pergola et d'un garage

MAIRESSE PIERRE - Route du Plateau des Bornes - Isolation toiture et façades - Remplacement bardage et tuiles

FAVRE FLORIAN - Chemin de chez Lanlet - Réhabilitation d'une partie d'un bâtiment existant

DAIBER PATRICK - Route de chez le Magnin - Pose de panneaux photovoltaïques

RODET LUC - Route du Biossy - Pose d'une fenêtre de toit

COTTIN JULIE-ANNE - Route du Biossy - Construction d'un abri voiture

CORRAL FLORIAN - Route de Menthonnex - Edification d'une clôture + abri de jardin

PRETE EMILIE - Route du Biollay - Pose de panneaux photovoltaïques

GEROME COME - Chemin de chez Lanlet - Isolation toiture et façades - Modifications et création d'ouvertures - Modification des façades

ESNEAULT FRANCOIS - Route de Côt Volland - Modification du bardage

PEILLEX Georges - Route du Fresnay - Construction d'un abri de jardin

MAZINGUE HERVE - Chemin des Chavannes - Construction d'une pergola

VALENTI EILEEN - Impasse des Bruyères - Clôture - Modification des ouvertures - Réfection des façades et bardage

LAPLANCHE PIERRE - Route de chez le Magnin - Construction d'une véranda

BAUD MAIE FRANCOISE - Chemin de Levy - Isolation extérieure d'une façade

JOSSE JULIEN - Route du Col du Parc - Pose d'un portail

SIMONNET BENOIT - Route du Biossy - Pose de panneaux photovoltaïques

VIDAL YVAN - Chemin des Chavannes - Ravalement de façades

LES FRUITIERES DES BORNES - Route de la Muraz - Pose de panneaux photovoltaïques + Edification d'une clôture

GERVAIS JEROME - Chemin du Sel - Edification d'une clôture et pose d'un portail

BLACHE Nicolas - Route de la Muraz - Pose de panneaux photovoltaïques

JACQUEMOUD DOMINIQUE - Route du Plateau des Bornes - Rénovation de toiture

LICHTENSTEIGER JONATHAN - Route de chez le Magnin - Division en vue de construire

D'URSO NICOLAS - Chemin des Chavannes - Construction d'un abri de jardin

PAPIN RONAN - Chemin des Chavannes - Edification d'une clôture

KOOPMANS Laëtitia - Chemin du Péryl - Création d'une véranda

DESEINE Benoît - Route de Pers-Jussy - Pose d'un abri

COUDREUSE Antoine - Route du Biollay - Edification d'une clôture et pose d'un portail

CHAMBARDON Laëtitia - Impasse de la Bunaz - Edification d'une clôture

CHAMPAL Alain - Chemin de chez Lanlet - Modification des ouvertures

FREE ENERGIE - Route du Sappey - Pose de panneaux photovoltaïques

BOUCHAHDANE Nouredine - Route de la Muraz - Modification des ouvertures

CONUS Daniel - Route du Sappey - Rénovation de toiture

DURET Jacky - Chemin des Chavannes - Rénovation four

FREE ENERGIE - Route du Fresnay - Pose de panneaux photovoltaïques

NOCART Jean Yves - Route de la Muraz - Changement de toiture

DAIBER Patrick - Route du Crêt Volland - Rénovation d'une piscine



Arbu color édition 2022 : beau succès populaire



Samedi 1^{er} octobre, l'Arbu Color a été une des premières manifestations à ouvrir le mois Octobre Rose en Haute-Savoie. Près de 630 participants ont bravé la météo et le froid pour parcourir les 5 kms du nouveau tracé pour arriver au cœur du village sous la magnifique arche de ballons. Malgré le gris de l'extérieur, on retiendra comme toujours la convivialité partagée, les nombreuses animations dans une ambiance musicale entraînante et bien sûr le dévouement de près de 80 bénévoles pour faire de cette journée une belle réussite. L'explosion de couleurs du grand lancer final précédée du traditionnel lâcher de ballons ont clôturé la journée.





Cette année l'association a également proposé un après-midi théâtre le 30 octobre. Une centaine de personnes ont tout d'abord pu apprécier un succulent repas préparé par des bénévoles et leur « chef ». D'autres spectateurs les ont rejoint et en tout ce sont 150 personnes qui ont pu apprécier une pièce jouée par la troupe « les Joyeux Lurons du Salève ».

C'est un magnifique succès pour les deux manifestations de l'association Arbu Color qui a permis de reverser au Comité Féminin des Savoie la somme de 6000€. L'association remercie ses fidèles partenaires, la municipalité, et tous les bénévoles.

La prochaine édition aura lieu le samedi 30 septembre 2023.



A VOS AGENDAS
Samedi 25 Mars 2023
CONCOURS DE BELOTE à la salle des fêtes
de Cornier organisé par Groupama section Pays
Rochois
Les bénéfices seront reversés
à notre association
ARBU COLOR
On vous attend nombreux !

Lou p'tiou golus

La rentrée des petits gourmands

C'est avec des records d'effectifs que l'année scolaire 2022-2023 a débuté. La garderie du matin et du soir sont de plus en plus sollicitées par les parents qui doivent souvent répondre à des contraintes d'horaires professionnels. Des enfants heureux et des parents qui peuvent plus facilement concilier vie professionnelle et personnelle, c'est dans ce but qu'a été créée l'association !

Le départ de Sylvie et l'arrivée de Maëlle

Les rentrées se suivent mais ne se ressemblent pas. Cette année, c'est le départ de Sylvie vers une nouvelle carrière qui a suscité l'émotion, à juste titre ! Après 7 ans au sein de l'association, enfants et adultes ont eu du mal à retenir leurs larmes. Pour marquer ce moment, les membres du Bureau avaient préparé une surprise avec la complicité des employées : jour de frites ! La rumeur dit qu'un gâteau de bonbons a même fait son apparition en fin de repas... Des émotions, de la joie, de quoi créer un beau souvenir pour ce départ et passage de relais à Maëlle, fraîchement arrivée pour accompagner les plus petits sur le temps de midi et les enfants de la garderie. Encore un grand merci à Sylvie ! Ton sourire, ta motivation, tes idées créatives et ta bienveillance auront, pendant toutes ces années, nourri l'association et offert plein de bonheur à tous. Nous te souhaitons une magnifique route dans ta si jolie boutique !

Savoie ou bien ?

Après 2 années de pause, les membres du Bureau avaient vraiment envie de proposer une belle soirée dans le village. C'est ainsi que plus de 250 places ont été vendues pour la soirée tartiflette du 26 novembre 2022. Tombola, pesée de courge et concours de meuglement ont rythmé la soirée, animée par DJ Sam Event. Les danseurs ont été bien nombreux à se déhancher, une belle soirée pleine de convivialité !

Un grand merci aux employées et bénévoles mais aussi aux sponsors de la tombola, qui ont contribué au succès de l'événement.

Youpi Oh oh oh

À l'occasion du repas de Noël, nous avons eu la chance d'avoir la visite de l'incroyable homme en rouge. Le sourire des enfants, barbouillé de chocolat et de papillotes, a illuminé la salle.

Ils lui ont même chanté Youpi-Oh, le tube de la chorale scolaire avec entrain. Le Père-Noël a distribué clémentines et papillotes mais il n'est pas reparti la hotte vide. Des dessins d'enfants l'attendaient, à sa grande joie !

Père-Noël, si tu reçois l'Arbu Info, merci beaucoup pour ce beau moment...

Et merci à l'APE qui a prêté ses magnifiques décorations à l'association.



L'Association des Parents d'Elèves d'Arbusigny vous souhaite UNE MERVEILLEUSE ANNEE 2023

L'année 2022 a été pour nous une année riche en activités, mais aussi riche en nouvelles rencontres et amitiés.

Vous avez été nombreux à nous venir en aide et à participer aux préparatifs et aux évènements organisés.

Nous avons éprouvé beaucoup de plaisir à partager tous ces moments avec vous et nos enfants, qui se sont investis et qui ont pris à cœur chaque mission attribuée, dans la joie et la bonne humeur !

Pour nous ces moments sont précieux, car ils nous rappellent qu'avant tout, c'est une aventure humaine que nous vivons en étant membres de l'APE.

C'est pourquoi nous tenons à vous dire encore une fois,
MERCI !!!

Notre première soirée d'Halloween a été un véritable succès et nous remercions tous les bénévoles et tous les participants qui ont contribué à l'émergence et à la réussite de cet événement, et bien sûr, nous le renouvelerons cette année !



Notre fête de Noël a également été couronnée de succès, et nous remercions les enseignants et tout le personnel scolaire d'avoir préparé et organisé les bricolages et les chants de Noël !

Merci au père Noël d'être venu nous rendre visite, ainsi qu'à l'Orgue de Barbarie qui nous a permis de voyager dans un monde enchanté !

EVENEMENTS A NE PAS MANQUER

Samedi 25 février 2023
Soirée Country

Dimanche 2 avril 2023
Vide Greniers

Samedi 13 mai 2023
Vente de plantons

Samedi 24 juin 2023
Kermesse



Vous aimez la nature ?

Vous souhaitez vous investir dans une cause qui vous tient à cœur ?
 Vous aimez partager des moments conviviaux, bienveillants,
 moments d'échanges et de partages ?

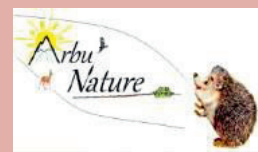
Alors venez nous rejoindre au sein de notre association
Arbu'Nature.

Découvrir, participer, protéger...
 près de chez vous !



Arbu'Nature
 Contact : 06.58.12.26.08
 arbu.nature@gmail.com
<https://arbu-nature.s2.yapla.com>

Ateliers nature
 Animations
 Balades
 Chantiers participatifs



C'est avec une immense joie et beaucoup d'émotion que nous avons le plaisir de vous informer que l'association Arbu'Nature reprends du service, avec une nouvelle équipe plus motivée que jamais.

Venez nous rencontrer lors de notre premier brunch,

BRUNCH de PRINTEMPS

dimanche 19 mars

à partir de **11h**, à la **salle des fêtes**.

Buffet canadien



Vous pouvez vous inscrire :

- par téléphone au 06.58.12.26.08
- par email : arbu.nature@gmail.com
- sur notre site internet <https://arbu-nature.s2.yapla.com>
 (en sélectionnant sur l'agenda BRUNCH de PRINTEMPS)

Nous nous ferons un plaisir de vous parler de notre association et d'échanger avec vous.

A bientôt !!



Foyer rural

Connaissez-vous le Ski-Raquette ?

Le ski-raquette est une activité de glisse sur neige qui combine le plaisir de la promenade et celle de la glisse.

Un ski-raquette ressemble plus à un ski qu'à des raquettes. C'est un ski court et large très maniable et très agréable en poudreuse. Sous le ski, on retrouve des peaux de phoques intégrées qui permettent de monter et de descendre sans manipulation. La fixation est mobile et s'adapte à toutes les bottes ou chaussures de neige.

Cette activité est parfaite pour des promenades dans de la neige poudreuse, sur de faibles pentes, comme on peut en trouver sur le plateau des Bornes.

Le Foyer envisage d'investir dans du matériel pour développer cette activité. Il s'agirait d'organiser la location de skis-raquettes au sein d'un groupe de personnes intéressées.

Le Foyer dispose déjà de 2 paires de skis-raquettes disponibles à la location et envisage d'investir davantage en fonction de l'intérêt suscité par cette nouvelle activité.

Si vous êtes intéressés pour louer du matériel ou pour rejoindre le groupe de bénévoles en charge de la location du matériel, merci de contacter l'équipe du Foyer : infos@foyer-arbusigny.fr



Divers

Assistante Maternelle

Vous êtes nombreux à rechercher une garde d'enfants pour vos petits bouts de chou. Voici la liste des assistantes maternelles de notre commune :



BELLES BORT Estefania

Chemin de Levy
06 40 50 88 18

LALE-DEMOZ Lydie

Chemin de chez Boget
06 26 17 86 56

SUATTON Gaelle

Route de Vorsy
06 50 35 95 10

VERDON Sandra

Chemin de Chavally
04 50 85 03 79 - 06 07 54 40 74

VOISIN Laetitia

Route de Menthonnex
06 28 65 56 78

Données personnelles :
N'apparaissent uniquement les assistantes maternelles ayant donné leurs accords

Salon des vins

La 9^{ème} édition du salon « Le Vin dépasse les Bornes ... » a été une fois de plus un grand cru. Les membres de la section œnologie de l'association Lou Foléru voue en remercient.

Chaque producteur vous a fait partager son savoir-faire et sa passion. Vous avez pu bénéficier ainsi de conseils avisés et d'une gamme de prix adaptés à tous les budgets afin de diversifier et d'enrichir vos caves. Ce salon a été pour vous, nous l'espérons, l'occasion de vous octroyer un moment de détente et de convivialité autour de plaisirs simples et vrais.

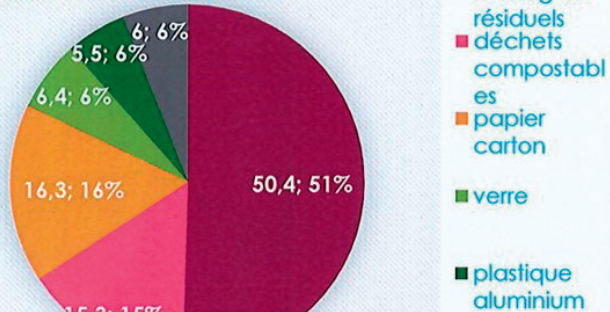
Le samedi, avec la célèbre nocturne, tous les ingrédients étaient réunis pour une bonne soirée entre amis ; au programme musique, tapas et crêpes party.

Le dimanche, dégustation et présentation de nouveaux millésimes ont été agrémentées, à midi, d'un couscous géant. Puis à 18 heures, le clap de fin du cru a sonné et la fourmière de bénévoles et sympathisants s'est mise en action pour faire disparaître de la belle salle d'Arbusigny, toutes traces de ce merveilleux week-end, Encore merci à eux.

Rendez-vous les 18 et 19 novembre 2023 pour les 10 ans de « Le Vin dépasse les Bornes ... », et le samedi 25 mars 2023 à 18 heures pour notre soirée « Bar à Vins » au Cercle d'Évires.



caractérisation 2021



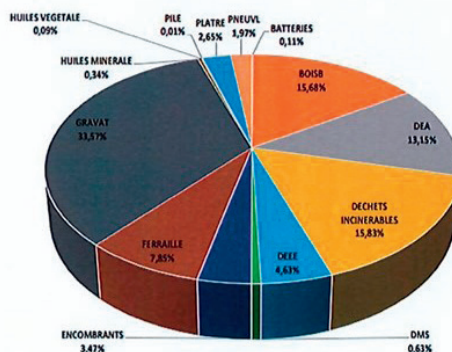
Déchets collectés

Quelques chiffres pour mieux appréhender le volume de déchets collectés ainsi que la composition des ordures ménagères sur notre territoire.

Le service déchets collecte également des déchets ménagers et des déchets issus d'activités professionnelles par le biais d'une déchetterie intercommunale.

En 2021 la déchetterie intercommunale a permis de collecter et valoriser 5146 tonnes de déchets.

Flux	2021	Ventilation
BATTERIES	5,64	0,11%
BOISB	806,64	15,68%
DEA	676,82	13,15%
DECHETS INCINERABLES	814,78	15,83%
DEEE	238,41	4,63%
DMS	32,51	0,63%
ENCOMBRANTS	178,54	3,47%
FERRAILLE	404,18	7,85%
GRAVAT	1727,52	33,57%
HUILES MINERALE	17,51	0,34%
HUILES VEGETALE	4,67	0,09%
PILE	0,68	0,01%
PLATRE	136,60	2,65%
PNEUVL	101,32	1,97%
Total (en tonnes)	5146	100%



Les consignes de tri des déchets se simplifient !

Bonne nouvelle, depuis début janvier 2023, il est beaucoup plus simple de trier ses déchets ! Cette opération, menée par le SIVALOR (ex-SIDEFAGE) est accompagnée par CITEO. Localement, Arve & Salève assure la promotion et la communication de ce changement ainsi que le changement des opercules des conteneurs concernés.

Il est désormais possible de déposer dans un seul et même contenant jaune tous les emballages sans exception : en métal, en plastique, les papiers, les cartonnets et les briques alimentaires. Les bouteilles en verre ainsi que les pots, bocaux et flacons en verre sont, quant à eux, toujours destinés au conteneur vert.

Pour vous, le tri devient plus pratique ! Posez-vous une question : C'est un emballage ? Si oui, vous pouvez le déposer dans le bac ou le conteneur de tri. Inutile de le laver, bien le vider suffit ! Pour vous accompagner au quotidien, vous pouvez consulter l'application CITEO :

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide
du tri



Vers moins de pollution...

Une fois vos emballages triés, les recycler permettent de réutiliser la matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permettra de fabriquer un lave-linge, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle ! Le recyclage permet également de limiter les pollutions de l'air, de l'eau et même des sols. En effet, l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières est très polluante. Le recyclage favorise aussi d'importantes économies d'énergie.

Le nouveau site Internet d'Arve & Salève

Comment me déplacer facilement sur le territoire ? Où chercher de l'aide en tant qu'aidant d'une personne âgée ou malade ? Comment développer mon entreprise sur ma commune ou dans l'une des 8 zones d'activité implantées sur Arve & Salève ? Comment rénover énergétiquement mon logement ?...

Autant de questions et plus encore qui trouveront leur réponse sur le nouveau site internet de la Communauté de Communes Arve & Salève. Rempli d'actualités qui font le dynamisme du territoire, il est également muni d'un agenda répertoriant les grands événements organisés par les 8 communes à l'année.

N'hésitez pas à suivre les infos de la communauté de communes sur Facebook et LinkedIn.

Compostage...

Le volume de votre sac à ordures ménagères va réduire considérablement ; encore plus si vous faites du compostage. Composter permet de fabriquer un engrais naturel, gratuit et écologique utilisable dans son jardin, ses jardinières et ses pots de fleurs !

Arve & Salève peut vous accompagner dans votre démarche de compostage individuel ou collectif. Des composteurs sont à votre disposition au tarif de 15€.

Retrouvez toutes les infos en détail sur www.arve-saleve.fr



TRIONS TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

EMBALLAGES
 ✓ VIDÉS
 ✓ MÊME SALES
 ✓ SÉPARÉS

À TRIER

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES


 Journaux et magazines


 Prospectus et catalogues


 Courriers, enveloppes et autres papiers

+


 Emballages en plastique

+


 Les gros cartons vont à la déchèterie


 Emballages en papier et carton


 Emballages en métal


 OU


À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE


 Bouteilles en verre


 Pots, bocaux et flacons en verre


 OU


À JETER


 Ordures ménagères


 Objets en plastique


 Vaisselles cassées


 Tissus sanitaires



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune





Rez'Up

Différents ateliers sont proposés aux entreprises et aux porteurs de projets. Ces ateliers sont gratuits mais nécessitent une inscription de votre part sur : www.rezup.org/agenda

Réussir son étude de marché : mercredi 8 mars 2023 de 9h30 à 16h30 à la mairie de Reignier

Communication : 10 clefs pour une stratégie réussie : vendredi 10 mars 2023 de 9h30 à 16h30 à la mairie de Reignier

Travailler de part & d'autre de la frontière : mercredi 15 mars 2023 de 9h30 à 12h30 à la maison de l'éco à Annemasse

Comment utiliser une stratégie d'emailing pour booster votre activité : vendredi 24 mars 2023 de 10h à 11h30 en visioconférence

Développement commercial, construire son pitch, comment vendre quand on n'aime pas vendre : lundi 27 mars 2023 de 9h30 à 16h30 à la communauté de communes Arve & Salève de Reignier



Collecte de sang

Une collecte de sang aura lieu à la salle des fêtes de 16 heures 30 à 19 heures 30

LE MERCREDI 10 MAI 2023

LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023

Il est préférable de prendre RDV sur le site : mon-rdv-dondesang mais vous pouvez également vous rendre sur place sans RDV.

Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ? Prenez conseil auprès d'un professionnel !

Un architecte conseil reçoit et apporte son conseil gratuitement aux particuliers et aux professionnels pour aider à la conception des projets, définir les caractéristiques architecturales, améliorer l'intégration du bâtiment dans son environnement... Les consultations ont lieu à la Communauté de Communes, maison Cécile Bocquet, 160 grande rue à Reignier. Il est indispensable de prendre rendez-vous au 04 50 43 46 14

Les prochaines dates de permanences pour le premier semestre 2023 sont les mardis de 14 heures à 18 heures : 14 mars, 4 avril, 16 mai, 6 juin, 27 juin.



sur'usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES

Sécheresse 2022 : après un étiage record des Usse, les réserves d'eau potable sont encore au plus bas dans certaines collectivités : soyons tous économes pour préserver la ressource !

La ressource en eau du bassin versant des Usse a été durement touchée par une sécheresse record dès mai 2022. Malgré le retour de la pluie, la situation n'est pas rétablie. Continuons à ne pas gaspiller notre précieuse eau potable !



La Maison du Salève

la Maison du Salève
Le plaisir des découvertes



Pour un moment en famille ou entre amis à la découverte du Salève et de ses producteurs locaux

Au calme, entre champs et forêt, la Maison du Salève est un lieu idéal pour de nombreuses activités famille autour de la découverte la nature et de l'histoire régionale.

Vous pouvez profiter librement du jardin de la Maison. Entre le chant des oiseaux et l'odeur des prairies, il offre des espaces de jeux ou tout simplement des moments de détente. Pour des cadeaux originaux, écoresponsables et locaux, notre éco-boutique vous propose Bidoyon, Maude, nonettes, chocolats, jeux pour enfants et livres pour tous âges.

Sans oublier nos expositions à découvrir : « *Le Salève, une montagne et des hommes* », géologie, découvertes scientifiques, anecdotes... Une exposition ludique et interactive sur la grande histoire de cette modeste montagne. Et pour les plus jeunes, « *La forêt, maison des animaux* », une plongée dans la forêt, qui vous invite dans la vie des animaux, pour comprendre comment ils habitent ces espaces naturels et enchantés. Visible jusqu'en juin 2023.

Nos RDV à ne pas manquer

La Maison du Salève organise **de nombreuses animations nature à destination des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires**. Voici notre sélection de sorties et d'ateliers pour cette saison :

- **Traces et indices d'animaux** : mercredi 22 février | animation enfant de 6 à 11 ans - 6€.
- **Archéo'Salève (nouveau 2023 !)** : mercredi 8 et vendredi 24 février à 14h30 | animation enfant de 6 à 11 ans - 6€.

- **Construction de cabane** : mercredi 12 avril à 14h30 | animation enfant de 3 à 7 ans - 6€.
- **Plumes mobiles** : vendredi 21 avril | animation enfant de 6 à 11 ans - 6€.

Retrouvez toutes nos animations sur maisondusaleve.com dans la rubrique agenda ou en téléchargement.

De nouvelles activités pour les adultes en 2023

Cette année la Maison du Salève et le Syndicat mixte du Salève vous propose deux journées d'actions pour participer à la préservation du massif du Salève en compagnie d'un naturaliste et d'un entomologiste. C'est l'occasion d'en apprendre plus sur les écosystèmes tout en partageant un moment convivial.

- **Journée d'action « les mares »** : dimanche 19 mars

- **Journée d'action « les arbres remarquables »** : dimanche 23 avril

Gratuit | sur réservation | sortie adultes/ados.

Retrouvez l'intégralité de notre programme d'animations sur maisondusaleve.com rubrique agenda.

Réservations et contact

La Maison du Salève
775, Route de Mikerne - 74160 Présilly

Tél. : +33 (0)4 50 95 92 16

Mail : info@maisondusaleve.com

Site : maisondusaleve.com

À noter : toutes nos animations sont sur inscription
Suivez-nous sur les réseaux (Logos Facebook, Instagram et Youtube)

Proximité

proxim iTi

Le réseau qui rapproche

Le transport à la demande

La vocation du « transport à la demande » est de se rendre dans les zones non desservies par les lignes régulières Proxim iTi.

Les navettes Proxim iTi du « transport à la demande » circulent du lundi au vendredi de 9h à 16h45 hors jours fériés. Vous devez effectuer votre réservation jusqu'à 2h avant l'heure souhaitée de votre départ via la réservation en ligne ou auprès de la centrale de réservation.



0 806 000 375

Service gratuit
+ prix appel

Le ticket SMS

Juste avant de monter à bord du bus envoyez par SMS le mot clé TAD au **93074** pour le ticket unitaire et recevez instantanément votre ticket par retour de SMS. Le ticket est valable 1 heure !

Le ticket SMS est reporté sur la facture de votre opérateur mobile ou décompté de votre carte mobile prépayée sans surtaxe.

Ce service est disponible chez les opérateurs :



En cas de contrôle, le contrôleur scanne votre ticket SMS et peut ainsi s'assurer de la validité de votre ticket.



Le M-Ticket

Téléchargez l'application My Bus sur



ou



Créez un compte, choisissez et payez votre ticket par carte bancaire (VISA, MasterCard, e-Carte Bleue).

Validez votre ticket sur le QR code du bus !

En cas de contrôle, le contrôleur scanne votre QR code et peut ainsi s'assurer de la validité de votre ticket.

Les consignes à vélos

Dans le but de favoriser la mobilité douce, Proxim iTi gère des services de consignes à vélos collectives.

Associez le vélo à d'autres transports en commun ! Je pars en vélo, je stationne mon vélo à la consigne collective et je prends mon train, mon bus, mon co-voiturage....

La consigne à vélos de Reignier-Esery

- 20 places de stationnement
- 4 places de stationnement avec recharge pour vélo électrique (sans surcoût)



Pôle métropolitain du Genevois Français



Des incitations financières pour les covoitureurs du Genevois français

Avec la hausse globale du prix des carburants et la congestion des réseaux routiers, passer au covoiturage est aussi écologique qu'économique !
UNE PREMIÈRE INCITATION FINANCIÈRE CONCLUANTE

Mise en place au printemps et à l'été derniers, l'incitation financière des covoitureurs a été particulièrement efficace puisque les plateformes ont enregistré + 50 % d'inscriptions. Trois plateformes sont partenaires de l'opération : BlaBlaCar Daily, Karos et Klaxit.
En 2023, tous les trajets de covoiturage réalisés depuis et vers le territoire du Genevois français avec l'un des 3 opérateurs partenaires sont financés pour les conducteurs et GRATUITS pour leurs passagers.

Comment cela fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs téléchargent l'application de leur choix (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) et

- renseignent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
 - L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire, aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont fixés automatiquement, sans détour pour le conducteur et avec le minimum de marche pour le passager.
 - Les covoitureurs valident la mise en relation conducteur/passager.
 - Le montant de l'incitation financière pour le conducteur est alors calculé en fonction de l'origine et de la destination :
 - Pour les trajets dont l'origine et la destination sont dans le Genevois français : l'aide sera de 2€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 4€.
 - Pour les trajets dont l'origine ou la destination se situe dans le Genevois français : l'aide sera de 1€ par trajet (compris entre 4 et 20 km) auquel s'ajoutera 0.10 cts / km si le trajet dépasse 20 km (limité à 40 km). Dans ce cas, l'aide sera plafonnée à 3€.
- Les trajets réalisés (provenance et destination) dans le Genevois français sont ceux qui reçoivent le montant maximal d'aide afin d'encourager fortement cette pratique et d'aider les ménages du territoire.
 En complément de la rétribution versée par le Pôle métropolitain du Genevois français, une prime de 100 € sera versée aux nouveaux inscrits sur les plateformes éligibles au **Plan national covoiturage du quotidien**.

PERMANENCES CONCILIEUR DE JUSTICE

Les mardis après-midi dans les locaux d'Arve & Salève
 160 grande rue - Reignier-Esery

Sur RDV uniquement au 04 50 43 46 14

Service gratuit

ARBUSIGNY – ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME – LA-MURAZ
 MONNETIER-MORNEX – NANGY – PERS-JUSSY
 REIGNIER-ESERY – SCIENTRIER

Conciliateur de Justice sur Arve & Salève

- Les mardis après-midi
- Des RDV qui doivent être réservés auprès du secrétariat d'Arve & Salève au 04 50 43 46 14.

Lors de la prise de RDV : indiquer vos noms/prénoms, vos coordonnées ainsi que la raison de votre demande (sans détail).

Un conciliateur est tenu par son serment à une stricte confidentialité et impartialité et s'oblige à traiter les affaires dont il se saisit dans les meilleurs délais.

Dans quelles situations ?

Litiges entre personnes Litiges de la consommation Litiges entre commerçants Relations bailleurs/locataires Problèmes de co-propriété & litiges / troubles du voisinage

Un conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole. Son objectif est de régler à l'amiable des litiges de la vie quotidienne ; c'est une alternative à un procès sans aucun frais.

Pour toute affaire dont l'enjeu financier ne dépasse pas 5000€, une tentative de règlement amiable devant le conciliateur constitue un préalable obligatoire à la saisine du Tribunal judiciaire.

www.imprimeoie-efstservice.com - 01 50 43 43 02

L'ABC des règles de vie



TRAVAUX BRUITS

Avec le retour prochain des beaux jours, les envies de bricolage et de jardinage seront de retour... Les bruits de voisinage tels que tondeuses, outils, cris d'animaux, divers appareils à bruits sonores...) sont réglementés par arrêté préfectoral.

Les travaux privés émettant des bruits sonores sont autorisés les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures, le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures ainsi que le dimanche et jours fériés de 10 heures à 12 heures.



BRULAGE DES DECHETS EN PLEIN AIR

Selon les arrêtés préfectoraux et le règlement sanitaire départemental, il est STRICTEMENT INTERDIT de brûler ses déchets verts à l'air libre. Outre les troubles de voisinage générés par la fumée et les risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreuses particules toxiques. Pensez plutôt compostage, broyage et déchetterie.



CHEMINÉE

Un conduit ramoné est une sécurité et une économie. Le ramonage est obligatoire, il évite les risques d'incendie mais aussi d'intoxication au monoxyde de carbone, gaz indolore et mortel dégagé par tout appareil de combustion. En plus de la sécurité, un ramonage régulier présente de nombreux avantages : meilleur tirage, rendement optimisé, réduction de la pollution générée par les fumées.



CHIENS

Tout propriétaire est responsable de son animal et des nuisances qu'il peut causer à autrui. Les chiens d'attaque, de garde ou de défense doivent être déclarés en mairie. La divagation est interdite et passible de mise en fourrière. Les aboiements doivent être contrôlés et les déjections doivent être ramassées.



HAIES

Les propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir les haies et arbres donnant sur la chaussée.

Déménagement

Lors d'un déménagement, quelques démarches sont nécessaires :

Changement d'adresse des organismes suivants : votre compagnie d'assurance, votre banque, le centre des impôts, la poste de la commune que vous quittez, le service des cartes grises, la caisse d'allocations familiales de Haute-Savoie. Ces démarches peuvent être regroupées via le site : www.servicepublic.fr



Inscriptions sur la liste électorale de votre nouvelle commune. De ce fait, la radiation dans votre ancienne commune se fera automatiquement. Vous pouvez vous rendre à la mairie ou faire la demande en ligne www.service-public.fr

Si vous avez des enfants : pensez aux inscriptions à l'école, cantine, garderie

Si vous êtes frontalier : Si vous êtes travailleur français ou européen avec une carte de travail, ou travailleur suisse domicilié sur la commune avec un permis G ou encore travailleur avec la double nationalité suisse-française, pensez à vous faire recenser à la mairie. (Le recensement permet à la commune de demander le reversement des fonds frontaliers à la Suisse sur la part des impôts prélevés à la source. Cet argent permet de participer au financement des aménagements et au fonctionnement de la commune).



Chiens dangereux

CATÉGORIE 1 : Chiens d'attaque sans pedigree (qui n'ont pas de race) de morphologie type :

American Staffordshire terrier (Pit-bull),
Mastiff (Boerbull)
Tosa

CATÉGORIE 2 : les chiens de garde et de défense :

American Staffordshire Terrier (Amstaff) avec pedigree
Rottweiler ou type Rottweiler, avec ou sans pedigree
Tosa avec pedigree

OBLIGATIONS A RESPECTER :

Obtenir un permis de détention du chien (Loi n° 2008-582 du 20/06/2008) :** adressez-vous à la mairie.

Obtenir un permis provisoire de détention du chien (loi n° 2008-582 du 20/06/2008) :** Adressez-vous à la mairie. Votre chien doit avoir moins de 8 mois. Le permis provisoire expire lorsque le chien a 12 mois révolus.



Faire faire une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire agréé (Loi n° 2008-582 du 20/06/2008) Cette évaluation peut être renouvelée selon un délai variable en fonction du classement du niveau de risque de l'animal.

Obtenir une attestation d'aptitude à détenir le chien (Loi n° 2008-582 du 20/06/2008) Les personnes souhaitant détenir un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ainsi que tous propriétaires de chien ayant mordu une personne ou pouvant présenter un danger, sont tenus de suivre une formation en vue d'obtenir une attestation d'aptitude.

Faire une déclaration de morsure par un chien dangereux ou non (Loi n° 2008-582 du 20/06/2008) Vous devez déclarer la morsure à la mairie de votre commune de résidence. Si votre chien était sous la garde et la surveillance d'une autre personne, cette personne peut effectuer la déclaration à la mairie de sa commune de résidence. Tout professionnel qui a connaissance de l'événement dans l'exercice de ses fonctions (médecin, assureur, vétérinaire, ...) peut également effectuer cette déclaration.

***Pour faire une demande provisoire ou définitive d'un permis de détention rendez-vous à la mairie munis des pièces suivantes :*

- Une pièce d'identité,
- L'attestation d'assurance garantissant votre responsabilité pour les dommages causés aux tiers par votre chien,
- Le certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie,
- La carte de vaccination antirabique du chien en cours de validité
- La carte d'identification ou de tatouage du chien,
- Le certificat de naissance du chien
- L'attestation d'aptitude à détenir votre chien,
- Les résultats de l'évaluation comportementale du chien effectuée par un vétérinaire.

Artisans



AG DERMO :

Dermopigmentiste, votre beauté réparée
- 1205 rte. du Col du Parc -
Tél. 06 87 07 77 59

ANIM'NATURE :

Animations nature & expertise sur le
faune et la flore - 456 Chemin du Péryl -
09 79 95 78 67
www.animnature.com

ARBU SERVICES ÉPICERIE :

25 Rte. de Pers-Jussy - 04 50 81 49 89 -
<https://fr-fr.facebook.com/arbuservice1>

BENOIT'SSTORES :

69 Rte. de Pers-Jussy - 04 50 94 56 91

BISTRO D'ARBU :

206 Rte. de la Muraz - 04 50 94 28 40

BRUTELEC ELECTRICITE :

17 Ch. de la Tour - 06 84 13 37 60

DURET-CONTACT :

Négoce de carburants - 802 Rte. de
Pers-Jussy - 04 50 94 53 85 - www.duret-contact-combustibles.fr

DUSONCHET GUY :

prestataires sapins - 321 Ch. de Marny
Dessous - 04 50 94 42 64

ELSA PASSION CREATIONS :

atelier de créations couture et retouches
- 52 Rte. du Biossy - 06 71 30 39 77 -
elsapassioncreations.fr

GAL BERNARD :

Vente de moutons et de cabris - 657 Rte.
de chez le Cordier - 06 03 10 24 49

INSTITUT KAFRINE :

Soins de beauté - 448 Rte. du Crêt Volland
- 06 18 29 92 44

LA CARACOLE :

CENTRE EQUESTRE - 71 Imp. de la Bunaz
- 04 50 94 57 29 -
lacaracoleofficiel@gmail.com

LA FERME DE BIODUP :

viande en agriculture bio -
Biodup74@gmail.com

LA FRUITIERE :

274 Rte. de la Muraz - 04 50 94 50 79
- <https://www.producteurs-savoie-mont-blanc.com/la-fruitiere-darbusigny-fromages-produits-laitiers-cooperative.html>

LA VIE AU CŒUR DE SOI :

Accompagnement bien être,
développement personnel et spirituel
Arrêt tabac - Chez Boget - 06 98 66 62 31 -
lavieaucoeurdesoi.com

LES ECURIES DE GRANGE NEUVE :

Cours, stages et balades à cheval -
285 Imp. de Grange-Neuve -
06 89 79 65 04

LES JARDINS DU SALEVE :

Production bio - Vente en direct
sur les marchés - 444 Ch. de la Tour -
06 09 77 01 22 -
jardinsdusaleve@orange.fr

MORETTI JEREMY :

Carreleur - 87 Ch. du Sel - 04 50 94 52 10

MORETTI PIERRE :

Maçonnerie - 87 Ch. du Sel -
04 50 94 52 10

MT SANITAIRES :

Installations-Rénovations-Dépannages -
20 Ch. des Chavannes - 06 35 13 36 51

PRO TECH EXPERTISES :

Expert et diagnostic immobilier - 85 Ch.
de la Tour - 04 50 94 53 90 / 06 22 08 87 57

SOMANN 2 :

Dépannage en serrurerie, volets roulants,
portes de garage -
Maintenance ouvertures
715 Rte. de Menthonnex - 04 50 85 05 01

SUNWAY FRANCE :

Fabricant de montures de lunettes -
432 Rte. de la Muraz - 04 50 94 51 85

TROTTET LUDOVIC :

Prestataire de services -
110 Rte. du Biollay - 06 04 14 29 17

VACHOUX ESTHER :

élagage & distillerie - 19 Rte. du Biossy -
06 17 71 60 17

VACHOUX LOÏC :

Bûcheronnage - 19 Rte. du Biossy -
06 16 35 61 89

Associations



A.C.C.A. (CHASSE) :

Hervé CARDINAUX - Tél. : 06 84 74 84 26 -
Site : www.chasseurdefrance.com

APE (Association des Parents d'Élèves) :

Liliana MARQUES - mail : apearbusigny@yahoo.com - site : <http://ape.arbusigny.fress.fr>

ARBU'COLOR :

mail : arbuicolor2015@gmail.com - Carmen
ORTU - Tél. : 09 54 83 54 18 & Florence
FURCY - Tél. : 06 64 17 94 28

ARBU'NATURE :

Anaïs L'HEUDÉ - Tél. : 06 58 12 26 08 -
Mail : arbu.nature@gmail.com

A SECONDE VUE :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24 -
Mail : contact@asecondevue.fr

CCAS MAIRIE :

83 imp. de l'église - Maryse MICHALAK,
Adjointe

EVOLUTION :

Siméone RUSSO - Tél. : 07 81 02 53 95 -
mail : evolution74930@gmail.com
<https://www.facebook.com/EvolutionArbusigny/> - <https://www.youtube.com/EvolutionArbusigny/>

FOYER RURAL POUR TOUS :

Luc RODET - Tél. : 06 78 81 68 24 -
Mail : infos@foyer-arbusigny.fr
Site : <http://foyer-arbusigny.fr>

LES BORNES EN VTT :

Lionel CLAUSET - Tél. : 06 51 21 33 94 -
Mail : lionel.clausset@orange.fr

LOU PTIOU GOLUS :

(cantine scolaire)
Christine AMADIO - Tél. : 06 79 36 99 83 -
Mail : contact@louptiougolus.fr

MOTO CLUB D'ARBUSIGNY LA MURAZ :

Delphine GALLAY -
Tél. : 06 41 95 88 07
Mail : delph380@yahoo.fr

ORCELACA :

Centre équestre La Caracole -
71 Ch de la Bunaz - Tél. : 04 50 44 85 81 -
Mail : orcelaca@outlook.com

THUNDER TEAM :

Loïc VACHOUX - Tél. : 06 14 57 01 08 -
Mail : nelly.wendel@orange.fr

ZIKILIA (ASS. CULTURELLE) :

Christine TORRES - Site : <http://zikilia.com> - www.facebook.com/zikilia.evenements

Page Détente



SUDOKU

3		4	9	8				
5	9		4	7	2	6		
7			6				3	9
			7					6
		5						
2	4		3			9	8	
					1	2		
					7			1

MOT CACHÉ : Constellation (7 lettres)

E	S	R	U	O	E	T	I	T	E	P	B	G
S	V	E	S	C	U	L	P	T	E	U	R	R
R	U	A	E	N	R	U	O	F	R	L	C	A
U	A	S	C	R	O	X	B	I	A	I	A	N
O	N	A	A	L	U	A	N	V	B	C	P	D
E	D	P	R	G	L	A	E	Y	E	O	R	C
D	R	M	E	A	I	H	T	U	L	R	I	H
N	O	O	N	R	C	T	R	N	I	N	C	I
A	M	C	E	T	S	G	T	O	E	E	O	E
R	E	N	I	E	L	A	B	A	R	C	R	N
G	D	T	E	S	C	O	R	P	I	O	N	G
E	E	P	O	I	S	S	A	C	A	R	E	Y
P	E	T	I	T	C	H	I	E	N	U	E	C

Andromède - Balance - Baleine - Bélier - Burin
 Capricorne - Carène - Cassiopée - Centaure - Compas Cygne
 - Fourneau - Grand chien - Grande ourse - Grue Licorne -
 Loup - Lynx - Paon - Petit cheval - Petit chien Petite ourse -
 Sagittaire - Scorpion - Sculpteur



JAMBON PERSILLÉ

Pour 8 personnes - Temps de préparation : 45 mn
 - temps de cuisson : 4 h 15 -
 Temps de repos : 24 h + 8 h (désalage)

Ingrédients : 1 palette de porc demi-sel -
 1 jambonneau demi-sel - 500 g de lard
 demi-sel - 1 pied de veau (facultatif) - 2 poireaux -
 1 carotte - 1 gros bouquet de persil plat -
 6 gousses d'ail - 1 bouquet garni - 30 cl de vinaigre
 d'alcool - 40 cl de vin blanc sec -
 8 feuilles de gélatine (16 g)

Préparation : 1. Faites dessaler les morceaux de porc 8 h dans de l'eau froide. Détachez les tiges du bouquet de persil et ciselez grossièrement les feuilles. Gardez le tout au frais. - 2. Pelez la carotte et coupez-la en tronçons, nettoyez les poireaux et coupez-les aussi en tronçons. Pelez l'ail. - 3. Mettez les viandes dessalées dans un grand faitout avec la carotte, les poireaux, le bouquet garni, les tiges de persil, l'ail, le vinaigre et le vin. Couvrez d'eau à niveau et faites bouillir. - 4. A l'ébullition, écumez, puis réglez le feu pour que le liquide frémisses à peine. Laissez cuire ainsi 4 heures. N'hésitez pas à remettre de l'eau bouillante au cours de la cuisson, pour que les viandes soient toujours recouvertes de liquide. - 5. Passé ce temps, mettez à ramollir la gélatine dans un bol d'eau froide. Égouttez les viandes et filtrez le bouillon de cuisson. Mesurez 1 l du bouillon chaud, et faites dissoudre dedans la gélatine essorée entre vos mains. Désossez les viandes (c'est facile), détaillez celles de porc en gros cubes et le veau en dés. - 6. Disposez une bonne couche de persil ciselé dans une terrine, puis versez un peu de gelée. Couvrez d'une épaisse couche de viandes en rangeant les morceaux afin que toutes les fibres soient dans un seul sens. Recommencez jusqu'à épuisement des ingrédients en alternant persil, gelée et viandes. - 7. Posez dessus une planchette surmontée d'un poids (1 boîte de conserve de 1 kg par exemple) et placez au moins 24 heures au réfrigérateur. - 8. Pour servir, démoulez le jambon persillé en trempant le fond de la terrine quelques secondes dans de l'eau chaude. Découpez-le en tranches épaisses, dans le sens contraire des fibres de la viande.

CHARADE

Mon premier est une boisson.
 Mon deuxième est une boisson.
 Mon troisième est une boisson.
 Mon tout est une boisson.



Infos Pratiques

MAIRIE - 83 impasse de l'Église - 74930 ARBUSIGNY

Tél : **04 50 94 50 01** - Fax : **04 50 94 59 80** - Mail : mairie@arbusigny.fr

Site internet : www.arbusigny.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Mardi et jeudi 9h00 à 12h00 & 14h00 à 18h00 - Mercredi 8h30 à 11h30

1^{er} samedi du mois 9h00 à 12 h00 - Lundi et vendredi : Fermé

Un collecteur de piles usagées et un collecteur de bouchons sont à votre disposition au secrétariat de mairie.

ECOLES

ce.0740819N@ac-grenoble.fr

Maternelle : Impasse de l'Église - Tél. : 04 50 94 56 74

Primaire : Route du Col du Parc - Tél. : 04 50 94 56 82

(Bureau direction) & 04 50 85 09 68

VIE QUOTIDIENNE



AGENCE POSTALE COMMUNALE

de PERS-JUSSY : Tél. : 04 50 94 41 60.

Lundi & mardi 8h30-12h & 15h-17h30 /
Mercredi 8h30-12h / Jeudi 8h30-12h & 14h-17h30 /
Vendredi 8h30-12 & 14h30-17h30 / Samedi 9h-12h.
Dépôt lettres et colis avant 15h.

LA POSTE REIGNIER : Du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h / Samedi : 8h30-12h



1496 route des Rocailles à REIGNIER-ESERY

Tél. : 04 50 43 46 14

Ouvert du lundi au samedi (sauf jours fériés)
de 8h30 à 12h & de 14h à 18h



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (CCAS) :

Maison Cécile Boquet - REIGNIER -

Tél. : 04 50 43 46 14



PROXIMITI (transport à la demande) :

Tél. : 0 811 280 257



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB) - 85 route de Serry (ZA de Findrol) à FILLINGES

www.s-rb.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h
& Lundi-mercredi-jeudi de 13h30 à 17h30

Tél. : hors urgence : 04 50 95 71 63

Tél. Urgence eau potable : 06 83 74 42 06

eau-rocailles@srb.fr

Tél. Urgence assainissement : 06 77 04 19 50 -
assainissement-brellecombe@srb.fr

Application smartphone :



Tél. : 09 726 750 74 (dépannage)
et 09 693 218 11 (raccordement)

ADMR : 04 50 95 15 32

PÔLE MÉDICO SOCIAL (assistante sociale) :

391 Grande Rue à Reignier - Tél. : 04 50 33 23 47

PAROISSE SAINT JEAN XXIII : Tél. : 04 50 95 15 32

PRÉFECTURE D'ANNECY : Tél. : 04 50 33 60 00

www.haute-savoie.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE SAINT JULIEN EN

GENEVOIS : Tél. : 04 50 35 13 13

SERVICE DES IMPÔTS D'ANNEMASSE : Tél. : 04 50 43 91 50



A SAVOIR

POINTS DE COLLECTE DES ORDURES

MENAGERES ET TRI SELECTIF : Route du plateau des Bornes (parking du chalet) - Route de Pers-Jussy (Marny dessous & parking du cimetière) - Route de Menthonnex (les Chavannes) - Route de la Muraz (chez Vachoux & devant le bistro) - chemin de c chez Grillet - Route de chez le Magnin (croix au Naury)



NUISANCES SONORES

Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h à 20h, le samedi de 9h à 12h & de 14h30 à 19h ainsi que le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

NUMEROS D'URGENCE

Pompier : 18 - Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Reignier : 04 50 95 75 11

Samu : 15 - Pharmacie de garde : 3237

CHAL Contamines : 04 50 82 20 00

Clinique Privée pays de Savoie : 04 50 83 43 43

Centre antipoison Lyon : 04 72 11 69 11

Allô enfance maltraitée : 119

Maltraitance des personnes âgées

et adultes handicapés : 04 50 46 80 91

Infos



SOLUTIONS DES JEUX

3	1	4	9	8	6	5	7	2
5	9	8	4	7	2	6	1	3
6	2	7	5	1	3	8	9	4
7	8	2	6	5	4	1	3	9
1	3	9	7	2	8	4	5	6
4	6	5	1	3	9	7	2	8
2	4	1	3	6	5	9	8	7
9	7	3	8	4	1	2	6	5
8	5	6	2	9	7	3	4	1

MOT CACHÉ : verseau

CHARADE : Café - Eau - Lait

LES PROCHAINS
EVENEMENTS
SUR NOTRE COMMUNE

FEVRIER

25 février : soirée country

MARS

4 mars : repas dansant

19 mars : brunch de printemps

AVRIL

2 avril : vide grenier

MAI

6 mai : théâtre

10 mai : collecte de sang

13 mai : vente de planton

JUIN

3 juin : fête des mères

16 & 17 juin : rallye des Bornes

24 juin : kermesse

JUILLET

4 juillet : ciné plein air

14 juillet : repas dansant
feux d'artificeProchaine
parution :
Fin aout / début
septembre1^{er} mars - 15 mars - 29 mars

12 avril - 26 avril

10 mai - 24 mai

7 juin

SEPTEMBRE

13 septembre : collecte de sang



Depuis de nombreuses années, nous avons le plaisir de rédiger et de vous distribuer notre revue communale ARBU INFO.

Nous faisons notre possible pour vous apporter un maximum d'informations concernant la rétrospective des manifestations passées, l'annonce des évènements à venir, l'actualité, les travaux, les compte-rendu des conseils municipaux ainsi que diverses divulgations.

Les associations communales, via leurs articles, nous partagent également leurs activités.


Au nom de la commission communication et de toute l'équipe municipale, nous tenons sincèrement à vous remercier


pour vos retours montrant votre satisfaction et votre gratitude.


Vous pouvez également participer en nous envoyant de jolies photos de notre commune que nous ne manquerons pas d'introduire dans nos prochaines éditions.





 **Mairie d'Arbusigny**
83 impasse de l'église
74930 ARBUSIGNY

 Tél. : 04 50 94 50 01
Fax : 04 50 94 59 80

 Ouverture au public :
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Mercredi de 8h30 à 11h30
Le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

 Courriel Mairie :
mairie@arbusigny.fr

 www.arbusigny.fr